

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2017

Fixation du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Considérant que les délibérations du 7 avril 2014 fixant le montant des indemnités du maire et des adjoints faisaient référence à l'indice brut 1015 et qu'il convient désormais de faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,

Il est proposé au Conseil de décider :

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, avec effet au 1^{er} janvier 2017, comme suit :

maire : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique

adjoints : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique

d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

de transmettre au représentant de l'Etat dans le département la présente délibération.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Demande de subvention : étude de faisabilité d'un commerce au titre du FISAC et de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire propose de solliciter la communauté de communes et le FISAC concernant principalement l'action 2.4 : « Réflexion sur la requalification des centres-village ». Cette action a pour but d'accompagner les communes dans leurs problématiques d'aménagement et d'urbanisme commercial afin de maintenir et de développer les services de proximité à la population.

Il est proposé au Conseil de décider :

d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes et auprès du Fonds d'Intervention étatique pour les Services, l'Artisanat et le Commerce portant sur l'axe précité,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Budget Assainissement – Admission en non valeur -Créances éteintes

Madame la Trésorière de Saint Vallier informe la commune qu'une créance est irrécouvrable du fait que le redevable est insolvable.

Cette créance est éteinte suite à une procédure de surendettement et une décision d'effacement de la dette pour un montant de 900 €. La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Il est proposé d'admettre en créances éteintes la somme de 900 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 14 mars 2017.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité (2 abstentions).

Comptes administratifs et de gestion 2016

En préambule, le Maire confirme que malgré la baisse des dotations et des subventions d'une part et les nouvelles charges qui pèsent sur la commune d'autre part, les impôts n'augmentent pas.

Cette stabilité des impôts sera maintenue jusqu'à la fin du mandat. Il informe le conseil que le ratio d'endettement de la commune (total des emprunts restants divisé par le produit de fonctionnement) est de 0,72 pour la commune. L'Etat fixe le ratio à un maximum de 1,21. L'encours des dettes est de 3,78 années soit inférieur à la strate de référence : 4,5 années pour le département.

Mme de VILLELE, 1^{ère} adjointe, prend la présidence de l'assemblée pour la présentation des comptes administratifs et de gestion 2015, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1 - Budget principal :

Fonctionnement

Dépenses : 845 484,12

Recettes : 1 251 728,52

Résultat : 406 244,40

Investissement

Dépenses : 351 305,46

Recettes : 371 298,54

Résultat : 19 993,08

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 - Budget annexe Assainissement :

Fonctionnement

Dépenses : 31 882,70

Recettes : 50 285,49

Résultat : 18 402,79

Investissement

Dépenses : 17 071,21

Recettes : 123 456,25

Résultat : 106 385,04

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 - Budget annexe Multiservice :

Fonctionnement

Dépenses : 1 900,00

Recettes : 7 130,64

Résultat : 5 230,64

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Résultat : 0,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

...../.....

4 - Budget annexe CCAS (compte de gestion uniquement) :

Fonctionnement

Dépenses : 0,00
Recettes : 0,00
Résultat : 0,00

Investissement

Dépenses : 0,00
Recettes : 0,00
Résultat : 0,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 - Budget annexe Lotissement :

Fonctionnement

Dépenses : 261 579,77
Recettes : 66 111,77
Résultat : - 195 468,00

Investissement

Dépenses : 0,00
Recettes : 66 111,77
Résultat : 66 111,77

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Affectation du résultat du budget principal

Le Conseil municipal,
Suite au vote du Compte administratif 2014 du Budget Principal voté le 10 Avril 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de 1 171 589,49 €,

Fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2016 | 406 244,40 |
| Résultat antérieur reporté | 765 345,09 |
| Résultat cumulé avant affectation | 1 171 589,49 |

Investissement

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Résultat de l'exercice 2016 | 19 993,08 |
| Résultat antérieur reporté | 47 066,87 |
| Résultat cumulé | 67 059,95 |

Affectation en réserves compte 1068

| | |
|--|------|
| Pour apurement du besoin d'investissement 2016 | 0,00 |
|--|------|

Solde après affectation :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Résultat cumulé de fonctionnement | 1 171 589,49 |
|-----------------------------------|--------------|

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

...../.....

Affectation du résultat du budget assainissement

Le Conseil municipal,
Suite au vote du Compte administratif 2016 du Budget assainissement voté le 10 Avril 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de 71 939,73 €,

Fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Résultat de l'exercice 2016 | 18 402,79 |
| Résultat antérieur reporté | 53 536,94 |
| Résultat cumulé avant affectation | 71 939,73 |

Investissement

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice 2016 | 106 385,04 |
| Résultat antérieur reporté | 134 183,11 |
| Résultat cumulé | - 27 798,07 |

Affectation en réserves compte 1068

| | |
|--|-----------|
| Pour apurement du besoin d'investissement 2016 | 0,00 |
| Solde après affectation : | |
| Résultat cumulé de fonctionnement | 71 939,73 |

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2017

Les bases d'imposition 2015 subissent comme les autres années une hausse.

Ce qui donne pour :

| | |
|-------------------------|-----------|
| TAXE D'HABITATION : | 1 416 000 |
| TAXE FONCIERE : | 3 219 000 |
| TAXE FONCIER NON BATI : | 17 600 |

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année, ce qui donnera en produit attendu :

TH : 3,34% soit 47 294

TF : 8,05% soit 259 130

TFNB : 29,90% soit 5 262

TOTAL DU PRODUIT ATTENDU = 311 686 €

(au lieu de 310 190 € en 2016, soit + 1 496 €).

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Budgets primitifs 2017

Mme de VILLELE, 1^{ère} adjointe, présente à l'assemblée les budgets primitifs 2017, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1 - Budget principal :

Fonctionnement

Dépenses : 1 414 489,00

Recettes : 2 184 504,49

Investissement

Dépenses : 946 654,00

Recettes : 946 654,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 - Budget annexe Assainissement :

Fonctionnement

Dépenses : 89 563,07

Recettes : 97 904,73

Investissement

Dépenses : 59 063,07

Recettes : 59 063,07

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 - Budget annexe Multiservice :

Fonctionnement

Dépenses : 64 404,77

Recettes : 64 404,77

Investissement

Dépenses : 313 000,00

Recettes : 313 000,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.